



Publié le : 24/02/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 19 février 2025 à 17 heures 00

Question n°1

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024

Le Conseil d'Administration, convoqué le 12 février 2025, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Cyril DEVESA, arrive à 17h10 et vote à partir de la question n°4 / Monsieur Ludovic FAGAUT / Madame Nadia GARNIER, arrive à 17h06 et vote à partir de la question n°2 / Madame Valéry GARCIA / Monsieur José GOMES / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 février 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20250219-D00190310-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Sans incidence financière

Résumé : Les administrateurs sont invités à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 4 décembre 2024.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Directeur Général du CCAS,



Alban SOUCARROS

Pour : 11
Abstentions : 1
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0



CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE

Besançon

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'Administration du 4 décembre 2024

Besançon, le 11 décembre 2024

Membres présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Cyril DEVESA, arrive à 17h10 et vote à partir de la question n°4 / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO, arrive à 17h09 et vote à partir de la question n°3 / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Membre excusé :

Monsieur Ludovic FAGAUT / Madame Valéry GARCIA / Madame Nadia GARNIER / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

Quorum : 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

Sont présents :

- Monsieur Mickaël CAILLIEZ, Chef du service Etude et Entretien du Patrimoine
- Madame Frédérique DEMADE-PELLORCE, Chargée de mission Accessibilité
- Madame Catherine FILAQUIER, Directrice des Solidarités
- Monsieur Nicolas MILLOT, Directeur de l'Autonomie
- Madame Véronique PAGET, Cheffe du service Administration Générale
- Monsieur Samuel PHILIPPE, Chargé de mission Partenariats, Communication et Projets événementiels
- Madame Amélie PRÉVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

La séance est ouverte à 17h04 sous la Présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la Présidente de séance :

- Ouvre la séance du Conseil d'Administration,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêt à se signaler lors de l'examen des rapports.

ORDRE DU JOUR

Question n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Abstention : Monsieur AVON

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024.

Question n°2 : Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétences

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétences de la Vice-présidente,
- ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté ci-dessus.

Question n°3 : Décision Modificative n°4

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la Décision Modificative n°4.

Question n°4 : Emprunt 2024

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêt décrits ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole,
- ✓ En cas de désistement du Crédit Agricole, autorisent la Vice-présidente à effectuer une nouvelle consultation et signer des offres de prêt avec la banque proposant les taux fixes les plus avantageux, pour la même durée, montant, mode d'amortissement, périodicité, que celles du Crédit Agricole.

Présentation n°1 : La stratégie de rénovation du patrimoine du CCAS

Madame VOUILLOT et Monsieur CAILLIEZ présentent un diaporama portant sur la rénovation du patrimoine du CCAS.

Monsieur CHANSON demande si l'éclairage dans les appartements en Résidence autonomie est en LED et s'il n'y aura plus de moquette au sol.

Monsieur CAILLIEZ répond par l'affirmative.

Madame VOUILLOT précise qu'il n'y avait pas de moquette, les sols étaient déjà en linoleum.

Monsieur AVON demande s'il est envisagé d'équiper les bâtiments en panneaux solaires.

Madame VOUILLOT informe que les Résidences autonomie Les Lilas et Le Marulaz sont déjà équipées en panneaux solaires pour l'eau chaude.

Madame MAUGAIN questionne sur le mode de chauffage utilisé.

Monsieur CAILLIEZ indique que le chauffage est actuellement au gaz, mais qu'un projet d'extension du réseau de chaleur est en cours.

Madame VOUILLOT précise que toutes les Résidences autonomie devraient être raccordées au réseau de chaleur, excepté la résidence Les Hortensias qui l'est déjà.

Monsieur CHANSON souhaite savoir si tous les bâtiments sont équipés de la fibre.

Monsieur CAILLIEZ répond par l'affirmative.

Monsieur ALEM demande si les appartements qui sont à rénover en Résidences autonomie sont actuellement occupés.

Madame VOUILLOT répond que ces appartements sont vides, afin de permettre au service technique de réaliser les travaux dans les meilleures conditions possibles, sans occasionner de gêne pour les résidents. D'un point de vue budgétaire, une enveloppe annuelle a été allouée pour la rénovation de 12 appartements.

Monsieur ALEM souhaite avoir confirmation du nombre de logements actuellement inoccupés aux Cèdres, à savoir 13 appartements.

Madame VOUILLOT répond par l'affirmative. Ces chiffres permettent de montrer la vacance technique entre les appartements en cours de travaux et ceux qui pourraient être loués mais qui sont en attente de rénovation.

Monsieur CHANSON demande si tous les bâtiments sont isolés par l'extérieur.

Monsieur CAILLIEZ explique que les Résidences autonomie Les Cèdres et Les Lilas ont été isolées par l'extérieur il y a quelques années. Pour les autres résidences, une étude thermique est en cours.

Madame VOUILLOT précise que l'épaisseur de l'isolation par l'extérieur, réalisée aux Cèdres et aux Lilas, est inférieure aux normes actuelles. Les Résidences autonomie, dont les bâtiments datent des années 70, nécessitent encore des améliorations en termes de performance thermique. Les résultats de l'audit thermique permettront de définir les actions à mener sur ce patrimoine.

Elle ajoute que des crédits, peut-être insuffisants, ont été prévus à cet effet au plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Madame MAUGAIN souhaite savoir si l'Agora bénéficie également d'une isolation thermique, car les résidents se plaignent de la chaleur.

Madame VOUILLOT répond par l'affirmative. Toutefois, une partie du bâtiment rencontre effectivement des problématiques liées à la chaleur du fait du matériau utilisé lors de la construction dans les couloirs.

Monsieur CHANSON demande si, lors de la rénovation, les fenêtres passeront en double ou triple vitrage.

Madame VOUILLOT indique que le cabinet chargé de l'étude communiquera ses préconisations en termes de travaux et de matériaux.

Monsieur AVON se questionne sur le classement des résidences. Sont-elles considérées comme de l'habitat ou, du fait de l'existence de lieux communs, comme des établissements recevant du public (ERP) ?

Madame VOUILLOT répond qu'elles sont classées en habitat, les logements étant des lieux privés, mais qu'effectivement, certaines zones sont considérées comme ERP. C'est le cas pour le rez-de-chaussée notamment, avec la salle de restauration et les salles d'activités.

Madame MARTIN demande si les salles de bain sont toutes équipées de douches italiennes et d'alarmes.

Monsieur CAILLIEZ indique que les salles de bain sont toutes équipées de douches italiennes mais pas d'alarme.

Monsieur ROUX précise que les douches italiennes ont été installées il y a plusieurs années déjà.

Madame VOUILLOT ajoute que la marche, qui existait dans les toilettes aux Cèdres, a été supprimée.

Monsieur CAILLIEZ poursuit en indiquant que les salles de bain ne sont pas adaptées pour les personnes à mobilité réduite. Il précise par ailleurs que, lors des rénovations, les portes des salles de bain sont remplacées par des portes coulissantes et que les ouvertures sont élargies au maximum.

Présentation n°2 : Point d'étape du projet de construction de la nouvelle Résidence autonomie

Madame WANLIN présente un point d'étape sur le projet de construction de la nouvelle Résidence autonomie. Elle propose d'informer les administrateurs de chaque étape importante lors des séances du Conseil d'Administration.

Monsieur BILLOD se réjouit de voir que le Département est bien associé aux réflexions.

Madame WANLIN répond qu'il est normal et important que les organismes de tutelle, l'Agence régionale de santé et le Département, soient associés tout au long du projet. Le CCAS rencontre par ailleurs régulièrement le Département, ce qui permet d'avancer sur de nombreux dossiers (Résidences autonomie, aide à domicile,...).

Madame MAUGAIN demande si les citoyens bisontins sont informés du projet.

Madame WANLIN indique que lorsque le projet sera concrétisé, une communication sera faite auprès des bisontins.

Monsieur SOUCARROS rappelle que le sujet a déjà été abordé lors de réunions publiques concernant le projet urbain Grette/Brûlard/Polygone.

Madame MARTIN ajoute que les citoyens s'interrogent aussi sur le délai de réalisation.

Madame WANLIN répond que le délai prévisionnel pour la finalisation de la construction et l'ouverture de la nouvelle résidence est de 5 à 6 ans.

Madame MARTIN souhaite connaître les arguments qui ont été en défaveur de la crèche au sein de la résidence.

Madame WANLIN explique qu'il y avait un décalage de calendrier entre le projet de crèche et le projet de Résidence autonomie, ce qui risquait de retarder la construction de cette dernière.

Question n°5 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2025

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement l'ouverture des crédits d'investissement 2025 par anticipation, pour le budget principal et les 7 budgets annexes.

Question n°6 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) – VOTE A MAIN LEVEE

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Approuvent les modalités d'élection des membres de la CAO et l'application de l'article L.2121-21 du CGCT ;

✓ Constatent qu'une seule liste a été déposée ;

✓ Désignent, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à caractère permanent, cités ci-dessus.

Question n°7 : Réforme et cession d'un véhicule

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Madame Sylvie WANLIN, administratrice intéressée, ne prend pas part au débat ni au vote, et quitte la salle.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la réforme du véhicule mentionné et sa sortie de l'actif, dès remplacement ou fin d'utilisation,
- ✓ Votent favorablement la cession ou la mise au rebut du bien selon les modalités définies.

Question n°8 : Protection sociale complémentaire - évolution de la participation employeur

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur l'évolution de la participation employeur pour la protection sociale complémentaire des agents en se conformant au décret 2022-581 et fixent la participation à 7 € pour tous les agents ayant souscrits au contrat collectif.

Question n°9 : Convention cadre d'adhésion aux prestations sociales du Centre de Gestion du Doubs en matière de gestion des ressources humaines

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Approuvent la convention cadre d'adhésion aux prestations « socle » du centre de gestion du Doubs à compter du 1^{er} janvier 2025,
- ✓ Autorisent Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport, les avenants éventuels, ainsi que tout document afférent.

Question n°10 : Mise en œuvre des politiques d'accessibilité - Conventions avec la Ville et Grand Besançon Métropole

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur le maintien du partenariat avec la Ville de Besançon et la Communauté urbaine de de Grand Besançon Métropole pour la mise en œuvre de la mission intercommunale d'accessibilité,
- ✓ Autorisent Madame la Vice-présidente à signer les deux conventions.

Question n°11 : Rapport intercommunal annuel d'accessibilité 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Madame DEMADE-PELLORCE présente un diaporama relatif au rapport intercommunal d'accessibilité 2023.

Monsieur AVON demande si la place Saint-Jacques est concernée par le déploiement de Ginko Guide. En effet, il s'agit d'un pôle d'échanges important, particulièrement dangereux, qui n'est pas accessible aux personnes malvoyantes. Cette problématique a déjà été signalée, il y a plusieurs années, par le groupe d'experts d'usage.

Madame DEMADE-PELLORCE répond par l'affirmative.

Madame MARTIN ajoute que même les instructeurs en locomotion déconseillent aux personnes déficientes visuelles de passer par ce carrefour.

Monsieur ROUX suggère que ce sujet soit abordé en comité technique.

Monsieur AVON trouve que, dans le domaine scolaire, des moyens importants sont mis en œuvre en primaire. Malheureusement, la prise en charge devient catastrophique à partir du collège jusqu'à l'université.

Monsieur ROUX évoque l'expérience du collège Proudhon qui accueille deux élèves en fauteuil roulant et une personne malvoyante. Le collège a réalisé la mise en conformité de ses locaux afin de les rendre accessibles.

Monsieur AVON donne l'exemple du lycée Victor Hugo, qui ne dispose pas de plan d'accès aux toilettes pour les personnes en situation de handicap.

Monsieur ROUX est favorable à l'inclusion des élèves en situation de handicap dans les milieux ordinaires. Néanmoins, pour que cette inclusion soit possible, l'Etat doit en donner des moyens aux établissements.

Monsieur AVON évoque la loi du 11 février 2005, qui a dû intégrer, les agendas d'accessibilité programmés en 2014, avec une réglementation en termes d'accessibilité modifiée.

Monsieur ALEM donne l'exemple du collège des Clairs-Soleils qui dispose d'un lieu spécifique pour les personnes en situation de handicap. C'est un véritable investissement qui nécessite beaucoup de temps et de moyens, si on veut en faire une priorité.

Monsieur ROUX fait part des retours des enseignants d'élémentaire, qui ont besoin d'être assistés par des accompagnants, pour les élèves en situation de handicap.

Monsieur ALEM expose la problématique du repérage des élèves en situation de handicap, qui, le plus souvent, se fait bien trop tard.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance du rapport d'accessibilité 2023.

Question n°12 : Actualisation des documents-cadres de l'accueil de jour L'Escapade

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Madame MARTIN demande si la modification du règlement de fonctionnement intervient suite à une évaluation externe et prend en compte les notions de bientraitance.

Monsieur MILLOT répond par l'affirmative.

Madame MARTIN souhaite savoir si le personnel a bien reçu des formations sur la bientraitance.

Monsieur MILLOT répond ne pas avoir connaissance de tous les départs en formation. Il indique néanmoins que la thématique de la bientraitance a été abordée avec les équipes et que des premières réflexions ont été menées avec les agents. Il ajoute que suite à l'évaluation externe des Résidences autonomie et à celle de l'Escapade, l'offre de formation sera revue et adaptée.

Monsieur ROUX relève la qualité du travail réalisé à l'accueil de jour et fait part du soulagement que cela procure aux aidants.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la modification du règlement de fonctionnement et du contrat de séjour de l'accueil de jour l'Escapade, ainsi que la création de l'annexe au contrat de séjour.

Question n°13 : Conventionnement avec la Conférence des Financeurs : soutien financier pour une action de prévention, dépistage et prise en charge des troubles nutritionnels au domicile

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la perception d'une subvention de la CFPPA à hauteur de 11 941 €,

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention susvisée, et ses éventuels avenants.

Question n°14 : Contrat Local de Santé 2025-2029

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Madame MAUGAIN demande ce que signifie « proposer aux professionnels de santé une offre de tutorat et une mise en réseau tout au long de leur carrière ».

Monsieur ALEM explique qu'il s'agit de la formation continue des professionnels de santé, avec l'appui d'une personne référente.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Approuvent le contrat socle et le programme de fiches actions du Contrat Local de Santé de la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole 2025-2029,
- ✓ Autorisent Madame la Vice-présidente à signer le Contrat Local de Santé de la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole 2025-2029, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier, notamment les éventuels avenants, durant la période 2025-2029,
- ✓ Approuvent la désignation de Madame la Vice-présidente comme représentante élue pour siéger au comité de pilotage du CLS.

Question n°15 : Partenariats avec les Maisons de quartier associatives bisontines - Renouvellement des conventions-cadres pour 2025-2029 avec l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras / Chaprais / Viotte, le Comité de quartier Rosemont / Saint-Ferjeux et la Maison des Jeunes et de la Culture Palente / Orchamps

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Monsieur Hasni ALEM, administrateur intéressé, ne prend pas part au débat ni au vote, et quitte la salle.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur le renouvellement des conventions-cadres de partenariat avec l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras / Chaprais / Viotte, le Comité de quartier Rosemont / Saint-Ferjeux, la Maison des Jeunes et de la Culture Palente / Orchamps pour la période 2025-2029,
- ✓ Se prononcent favorablement sur les conventions-cadres correspondantes,
- ✓ Autorisent Mme la Vice-présidente à signer les conventions-cadres correspondantes respectivement avec l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras / Chaprais / Viotte, le Comité de quartier Rosemont / Saint-Ferjeux, et la Maison des Jeunes et de la Culture Palente / Orchamps.

Question n°16 : Partenariats avec les Maisons de quartier associatives bisontines - Avenant de prolongation à la convention-cadre avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon / Clairs-Soleils pour 2025

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Monsieur Hasni ALEM, administrateur intéressé, ne prend pas part au débat ni au vote, et quitte la salle.

Madame MARTIN demande si l'avenant présenté est établi pour permettre à la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon / Clairs-Soleils de finaliser son nouveau projet associatif.

Madame WANLIN répond par l'affirmative.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Se prononcent favorablement sur la prolongation pour un an de la convention-cadre de partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon Clairs-Soleils pour l'année 2025,

✓ Se prononcent favorablement sur l'avenant correspondant,

✓ Autorisent Mme la Vice-présidente à signer l'avenant correspondant avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon Clairs-Soleils, sous réserve de la transmission par l'association des perspectives d'atterrissage financières consolidées pour 2024.

Question n°17 : Modification de la quotité de travail d'un agent mis à disposition au groupement "Un chez soi d'abord Besançon"

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Madame Sylvie WANLIN, administratrice intéressée, ne prend pas part au débat ni au vote, et quitte la salle.

Madame MAUGAIN s'inquiète de savoir si le temps de travail de l'agent (60 %) sera complété à hauteur d'un temps plein.

Monsieur ROUX répond que le service n'a pas jugé nécessaire de compléter le temps de travail de l'agent.

Madame MARTIN demande si le poste occupé par l'agent ne lui convient plus.

Monsieur SOUCARROS explique que cette modification de la quotité de travail résulte des nouvelles attributions de l'agent auprès du Comité des œuvres sociales. Cette décision est choisie par l'agent.

Monsieur BILLOD demande si la réaffectation des missions de l'agent a pu être faite sans difficultés.

Monsieur SOUCARROS répond par l'affirmative. Il précise, par ailleurs, que le groupement de coopération sociale et médico-sociale « Un chez soi d'abord » recrute actuellement du personnel, du fait de la montée en charge des accompagnements suite à l'augmentation du nombre de places attribuées pour les jeunes (20 places supplémentaires).

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition,

✓ Autorisent la Présidente à signer cet avenant.

Information n°1 : Calendrier 2025 des réunions du Conseil d'Administration

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

INFORMATIONS DIVERSES

- Prochaine séance du Conseil d'Administration

Madame WANLIN annonce que le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 19 février 2025 à 17h, au CCAS, salle Henri HUOT.

- Démission de M. PELLATON

Madame WANLIN informe les membres de l'assemblée qu'il s'agit du dernier Conseil d'administration de M. PELLATON, ce dernier ayant donné sa démission du mandat d'administrateur à compter du 5 décembre.

Madame WANLIN le remercie pour sa participation et son implication au sein du Conseil d'administration du CCAS depuis septembre 2020.

Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS, procède à la clôture du Conseil d'Administration à 18h55.

La Vice-présidente,



Sylvie WANLIN

